



Litige avec un poseur de fenêtre

Par **olivier**, le **29/04/2008** à **09:02**

Bonjour, nous faisons actuellement remplacer les fenêtres de notre appartement. Lors de la pose, nous constatons qu'une fenêtre ne comporte pas de ventilation comme convenu sur le devis (présence d'un chauffe-eau à gaz dans la pièce), et qu'un soupiraille ne correspond pas à la demande (l'ouverture est actionnable à 3 m du sol!).

Le solde de la facture doit être versée à la fin des travaux, c'est à dire aujourd'hui. Doit-on signer ce chèque? doit-on le mettre sous séquestre? doit-on refuser le paiement à travers un courrier en recommandé auprès de l'installateur?

Merci pour vos conseils.

Par **gloran**, le **30/04/2008** à **01:25**

Ne payez pas le solde, éventuellement placez la somme sous séquestre.

Rappelez ces éléments contractuels au professionnel, par mise en demeure de faire sous quinzaine par recommandé AR.

Ensuite, si rien ne bouge, lancez une injonction de faire au tribunal d'instance. Pas cher, rapide, efficace.